

Arrêté n° 2017-817/GNC du 18 avril 2017 relatif à l'agrément de substances actives et à l'homologation de produits phytosanitaires à usage agricole

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération modifiée n° 334 du 11 août 1992 portant protection des végétaux ;

Vu la délibération n° 153 du 29 décembre 1998 relative à la santé publique vétérinaire en Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération modifiée n° 216 du 8 novembre 2006 relative aux marchandises soumises à des prohibitions ou à des autorisations administratives d'importation ou d'exportation ;

Vu délibération modifiée n° 217 du 14 août 2012 relative aux conditions d'autorisation, d'importation, de détention, de mise sur le marché et d'utilisation des substances et produits phytosanitaires à usage agricole ;

Vu la délibération n° 34 du 22 décembre 2014 fixant le nombre de membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération modifiée n° 2015-26D/GNC du 3 avril 2015 chargeant les membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie d'une mission d'animation et du contrôle d'un secteur de l'administration ;

Vu l'arrêté n° 2015-4082/GNC-Pr du 1^{er} avril 2015 constatant la prise de fonctions des membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2015-4084/GNC-Pr du 1^{er} avril 2015 constatant la prise de fonctions du président et du vice-président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2015-5972/GNC-Pr du 3 juin 2015 constatant la fin de fonctions de M. André-Jean Léopold et la prise de fonctions de Mme Hélène Iékawé en qualité de membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2015-7760/GNC-Pr du 10 juillet 2015 constatant la fin de fonctions de Mme Sonia Backès et la prise de fonctions de Mme Isabelle Champmoreau en qualité de membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2016-3856/GNC-Pr du 25 avril 2016 constatant la fin de fonctions de M. Thierry Cornaille et la prise de fonctions de M. Philippe Dunoyer en qualité de membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu les avis rendus le 20 décembre 2016 par le comité consultatif sur les substances et produits phytosanitaires à usage agricole ;

Vu les avis rendus le 10 janvier 2017 par le comité d'instruction sur les substances et produits phytosanitaires à usage agricole ;

Vu la consultation publique ayant eu lieu du 30 janvier au 15 février 2017,

A r r ê t e :

Article 1^{er} : Les substances actives figurant dans le tableau I en annexe du présent arrêté sont agréées en Nouvelle-Calédonie.

Article 2 : Les produits phytosanitaires à usage agricole figurant dans le tableau II en annexe du présent arrêté sont homologués en Nouvelle-Calédonie pour les usages généraux mentionnés.

Article 3 : Les produits phytosanitaires à usage agricole figurant dans le tableau III en annexe du présent arrêté bénéficient d'une extension d'usage pour les usages généraux mentionnés.

Article 4 : La liste I en annexe du présent arrêté indique la signification des abréviations utilisées pour la classification des substances actives agréées entrant dans la composition des produits phytosanitaires à usage agricole.

Article 5 : Le présent arrêté sera transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

*Le président du gouvernement
de la Nouvelle-Calédonie,
PHILIPPE GERMAIN*

**ANNEXE à l'arrêté n° 2017-817/GNC du 18 avril 2017
relatif à l'agrément de substances actives et à l'homologation
de produits phytosanitaires à usage agricole**

Tableau I : Liste des substances actives agréées

Nom de la substance active	PUsage général	Classe de toxicité	Numéro CAS	Numéro d'agrément	Date limite de validité de l'agrément
CONIOTHYRIUM MINITANS	FONGICIDE	-	-	10055	31/10/2018
FLUPYRADIFURONE	INSECTICIDE	-	951659-40-8	10641	09/12/2026
FLUTOLANIL	FONGICIDE	N - H411	66332-96-5	10562	28/02/2020
PROQUINAZIDE	FONGICIDE	N - XN - H400 - H410 H351	189278-12-4	10143	31/07/2021
PROSULFOCARBE	HERBICIDE	N - XN - H302 - H317 H411	52888-80-9	10090	31/10/2019
PROTHIOCONAZOLE	FONGICIDE	H410 - H400 - H361 D	178928-70-6	10601	31/07/2019
SPINETORAM	INSECTICIDE	H317 - H400 - H410 H361F - H373	935545-74-7	10621	30/06/2025
TRIFLOXYSTROBINE	FONGICIDE	N - XI - H317 - H400 - H410	141517-21-7	231	31/07/2018

Tableau II : Liste des produits phytosanitaires à usage agricole homologués

Nom commercial du pesticide	Formulation	Nom de la substance active	Concentration	Unité	Origine	Catégorie	Numéro d'homologation	Date limite de validité de l'homologation			Nom d'usage	Délai avant récolte (i)
								Importation	Distribution	Utilisation		
ACELEPRYN	SC	CHLORANTRANILIPROLE	200	g/l	AUSTRALIE	INSECTICIDE	11625	30/04/2024	30/04/2024	30/04/2024	ALLEES DE PARCS, JARDINS, TROTTOIRS, GOLFS	
											CULTURES ORNEMENTALES	
COMET	EC	PYRACLOSTROBINE	250	g/l	NOUVELLE ZELANDE	FONGICIDE	11601	31/01/2018	31/01/2018	31/01/2018	AVOINE	
											EPEAUTRE	
											GAZON	
											MAIS	
											ORGE	
CONTANS WG	WG	CONIOTHYRIUM MINITANS	100	g/l	FRANCE	FONGICIDE	11721	31/10/2018	31/10/2018	31/10/2018	ARTICHAUT	
											AUBERGINE	
											CAROTTE	
											CELERI-BRANCHE	
											CHICOREE	
											CHOU	
											CHOU DE BRUXELLES	
											CHOU FLEUR	
											CHOU POMME	
											CONCOMBRE	
											CORNICHON	
											COURGETTE	
											CRUCIFERE	
			OLEAGINEUSE									
			CULTURES ORNEMENTALES									
			ENDIVE									
			FLAGEOLET									
			HARICOT									
			LEGUMINEUSE									
			PROTEAGINEUSE									
			LUZERNE									
			MELON									

Nom commercial du pesticide	Formulation	Nom de la substance active	Concentration	Unité	Origine	Catégorie	Numéro d'homologation	Date limite de validité de l'homologation			Nom d'usage	Délai avant récolte (j)
								Importation	Distribution	Utilisation		
CORAGEN	SC	CHLORANTRANILIPROLE	200	g/l	CANADA	INSECTICIDE	11701	30/04/2024	30/04/2024	30/04/2024	PERSIL	1
											POIS DE CONSERVE	1
											POIVRON	3
											SALADE	1
											TABAC	1
											TOMATE	1
											TOURNESOL	1
											TRAITEMENT DES SOLS	1
											TRAITEMENTS GÉNÉRAUX	1
											AIL	1
											ARACHIDE	1
											ARTICHAUT	3
											AUBERGINE	1
											AVOINE	1
											BETTERAVE	1
											BLE	1
											BLETTE	1
											BROCOLIS	3
			CAROTTE	1								
			CELERI-BRANCHE	1								
			CELERI-RAVE	1								
			CERFEUIL	1								
			CHICOREE	1								
			CHOU	3								
			CHOU DE BRUXELLES	3								
			CHOU DE CHINE	3								
			CHOU FLEUR	3								
			CHRYSANTHEME	1								
			CIBOULETTE	1								
			CITROUILLE	1								
			COLZA	1								
			CONCOMBRE	1								

Nom commercial du pesticide	Formulation	Nom de la substance active	Concentration	Unité	Origine	Catégorie	Numéro d'homologation	Date limite de validité de l'homologation			Nom d'usage	Délai avant récolte (1)
								Importation	Distribution	Utilisation		
											COURGE	1
											CRESSON	1
											CULTURES FOURRAGERES	
											ECHALOTE	1
											ENDIVE	1
											EPINARD	1
											FENOUIL	1
											GRAINES OLEAGINEUSES	1
											GRAMINEES FOURRAGERES	
											HARICOT	1
											HOUBLON	
											IGNAME	1
											LENTILLE	1
											LIN	
											LUPIN	1
											LUPIN	
											LUZERNE	
											MACHE	1
											MAIS	1
											MANIOC	1
											MELON	1
											MENTHE	3
											MILLET	1
											MOUTARDE	1
											NAVET	1
											OIGNON	1
											ORGE	1
											PANAIIS	1
											PASTIQUE	1
											PATATE DOUCE	1
											PERSIL	1
											PIMENT	1

Nom commercial du pesticide	Formulation	Nom de la substance active	Concentration	Unité	Origine	Catégorie	Numéro d'homologation	Date limite de validité de l'homologation			Nom d'usage	Délai avant récolte (i)
								Importation	Distribution	Utilisation		
DEFI	EC	PROSULFOCARBE	800	g/l	FRANCE	HERBICIDE	11641	31/10/2019	31/10/2019	31/10/2019	PISSENLIT	1
											POIREAU	1
											POIS	1
											POIS FOURRAGER	
											POIVRON	1
											POMME DE TERRE	1
											RADIS	1
											RAIFORT	1
											SALADE	1
											SCORSONERE-	1
											SALSIFIS	
											SEIGLE	1
											SOJA	1
											SORGHO	1
											TARO	1
											TOMATE	1
											TOPINAMBOUR	1
TRITICALE	1											
ANETH												
ARBRES ET ARBUSTES												
BLE												
CAROTTE	90											
CELERI-BRANCHE												
CELERI-RAVE	90											
CERFEUIL												
CULTURES NON ALIMENTAIRES	75											
ECHALOTE	75											
EPEAUTRE												
FENOUIL												
FRAISIER												
GAZON												
GRAMINEES FOURRAGERES												
OIGNON	75											

Nom commercial du pesticide	Formulation	Nom de la substance active	Concentration	Unité	Origine	Catégorie	Numéro d'homologation	Date limite de validité de l'homologation			Nom d'usage	Délai avant récolte (j)
								Importation	Distribution	Utilisation		
DELEGATE	WG	SPINETORAM	25	%	CANADA	INSECTICIDE	11724	30/06/2025	30/06/2025	30/06/2025	ORGE	14
								ASPERGE	60			
								AUBERGINE	1			
								AVOINE	21			
								BETTERAVE	3			
								BLE	21			
								BROCOLIS	1			
								CAROTTE	3			
								CELERI-BRANCHE	1			
								CERFEUIL	1			
								CERISIER	7			
								CHOU	1			
								CHOU DE BRUXELLES	1			
								CHOU FLEUR	1			
CRESSON	1											
ENDIVE	1											
EPINARD	1											
FENOUIL	1											
FRAISIER	1											
FRAMBOISIER	1											
MURIER	1											
NAVET	3											
NECTARINIER	14											

Nom commercial du pesticide	Formulation	Nom de la substance active	Concentration	Unité	Origine	Catégorie	Numéro d'homologation	Date limite de validité de l'homologation			Nom d'usage	Délai avant récolte (j)
								Importation	Distribution	Utilisation		
DIPEL DF	WG	BACILLUS THUR. SP KURSTAKI	32000	UNITÉS INTERNAT./mg	FRANCE	INSECTICIDE	11681	30/04/2019	30/04/2019	30/04/2019	ORGE	21
											PECHER	14
											PERSIL	1
											PIMENT	1
											POIRIER	7
											POIRIER COGNASSIER	7
											NASHI	1
											POIVRON	7
											POMMIER	7
											PRUNIER	7
											RADIS	3
											RAIFORT	3
											RAISIN DE TABLE	7
											SALADE LAITUE	1
											SEIGLE	21
											SOJA	28
											TOMATE	1
ARBRES ET ARBUSTES												
AUBERGINE												
CHOU												
CONCOMBRE												
CUCURBITACEAE												
CULTURES ORNEMENTALES												
EPINARD												
NAVET												
PLANTES A PARFUM, AROMATIQUES, MEDICINALES												
POIVRON												
RADIS												
SALADE												
TABAC	3											
TOMATE												
VITICULTURE												

Nom commercial du pesticide	Formulation	Nom de la substance active	Concentration	Unité	Origine	Catégorie	Numéro d'homologation	Date limite de validité de l'homologation			Nom d'usage	Délai avant récolte (j)
								Importation	Distribution	Utilisation		
MONSTAR	SC	FLUTOLANIL	464	g/l	AUSTRALIE	FONGICIDE	11624	28/02/2020	28/02/2020	28/02/2020	ALLEES DE PARCS, JARDINS, TROTTOIRS, GOLFS	
								30/04/2018	30/04/2018	30/04/2018	POMME DE TERRE	
SERENADE OPTI	WP	BACILLUS SUBTILIS	26,2	%	CANADA	FONGICIDE	11761	30/04/2018	30/04/2018	30/04/2018	AIL	
											ARACHIDE	
											ASPERGE	
											AUBERGINE	
											BAIES ET PETITS FRUITS	
											BETTERAVE	
											BROCOLIS	
											CAROTTE	
											CELERI-BRANCHE	
											CHOU	
											CHOU DE BRUXELLES	
											CHOU FLEUR	
											CIBOULETTE	
											CITROUILLE	
											COLZA	
			CONCOMBRE									
			CORNICHON									
			COURGE									
			COURGETTE									
			EPINARD									
			FRUITS A NOYAU									
			FRUITS A PEPINS									
			HARICOT									
			LEGUMES FEUILLES									
			LEGUMES FRUITS									
			LEGUMES RACINES/TUBERCULES									
			LENTILLE									
			MELON									
			NAVET									

Nom commercial du pesticide	Formulation	Nom de la substance active	Concentration	Unité	Origine	Catégorie	Numéro d'homologation	Date limite de validité de l'homologation			Nom d'usage	Délai avant récolte (j)		
								Importation	Distribution	Utilisation				
													GOYAVIER	3
													HARICOT	7
													HOUBLON	21
													IGNAME	7
													KIWI	1
													LEGUMES FEUILLES	1
													LEGUMES RACINES/TUBERCULES	7
													LENTILLE	7
													LUZERNE	7
													MACHE	1
													MAIS	7
													NAVET	1
													NOISETIER	7
													NOYER	7
													PASTEQUE	1
													PATATE DOUCE	7
													PERSIL	1
													PIMENT	1
													PLANTES A PARFUM, AROMATIQUES, MEDICINALES	1
													POIS	7
													POIS CHICHE	7
													POIVRON	1
													POMME DE TERRE	7
													SALADE	1
													SOJA	7
													TARO	7
													TOMATE	1
													TOPINAMBOUR	7
													VIGNE	1
STRATEGO PRO	SC	PROTHIOCONAZOLE	175	g/l	CANADA	FONGICIDE	11723	31/07/2018	31/07/2018	31/07/2018	AVOINE	45		
								31/07/2018	31/07/2018	31/07/2018			BLE	45

Nom commercial du pesticide	Formulation	Nom de la substance active	Concentration	Unité	Origine	Catégorie	Numéro d'homologation	Date limite de validité de l'homologation			Nom d'usage	Délai avant récolte (j)
								Importation	Distribution	Utilisation		
		TRIFLOXYSTROBINE	150	g/l								
TALENDO	EC	PROQUINAZIDE	200	g/l	FRANCE	FONGICIDE	11682	31/07/2021	31/07/2021	31/07/2021	BLE COURGE COURGETTE MELON ORGE POMMIER RAISIN DE TABLE SEIGLE SQUASH TRITICALE VITICULTURE	45 45 30 30 45 20 45 45 30 45 45 30 45 20 45
TIL1750 E	EC	PROPICONAZOLE	250	g/l	CANADA	FONGICIDE	11741	31/01/2018	31/01/2018	31/01/2018	ABRICOTIER ASPERGE AVOINE BLE	45 45 45 45

Nom commercial du pesticide	Formulation	Nom de la substance active	Concentration	Unité	Origine	Catégorie	Numéro d'homologation	Date limite de validité de l'homologation			Nom d'usage	Délai avant récolte (1)
								Importation	Distribution	Utilisation		
											CANNEBERGE	45
											CERISIER	3
											FRAISIER	1
											FRAMBOISIER	30
											HARICOT	
											MAIS	
											MURIER	30
											NECTARINIER	3
											ORGE	45
											PECHER	3
											POIS	
											PRUNIER	3
											SOJA	30

EC : émulsion concentrée, SC : suspension concentrée, WG : granulé dispersable, WP : poudre mouillable

Tableau III : Liste des extensions d'usage homologuées

Nom commercial du pesticide	Formulation	Nom de la substance active	Concentration	Unité	Origine	Catégorie	Numéro d'homologation	Date limite de validité de l'homologation			Nom d'usage	Délai avant récolte (j)
								Importation	Distribution	Utilisation		
ALTACOR	WG	CHLORANTHRANILIPROLE	35	%	FRANCE	INSECTICIDE	11013	30/04/2024	30/04/2024	30/04/2024	POTIRON	1
ORTIVA	SC	AZOXYSTROBINE	250	g/l	FRANCE	FONGICIDE	10819	31/12/2021	31/12/2021	31/12/2021	CUCURBITACEAE	14
TALENDO	EC	PROQUIZANIDE	200	g/l	FRANCE	FONGICIDE	11682	31/07/2021	31/07/2021	31/07/2021	CITROUILLE	
THIOVIT JET MICROBILLES	WG	SOUFRE	80	%	FRANCE	FONGICIDE	10820	31/12/2019	31/12/2019	31/12/2019	CUCURBITACEAE	3

*EC : émulsion concentrée, SC : suspension concentrée ; WG : granulé dispersable

Liste I : Signification des abréviations utilisées pour la classification des substances actives agréées

- **N – dangereux pour l'environnement** – Pourrait présenter un risque immédiat ou différé pour une ou plusieurs composantes de l'environnement.
- **Xn – nocif** – Peut entraîner des risques de gravité limitée par inhalation, ingestion ou pénétration cutanée.
- **Xi – irritant** – Peut provoquer une réaction inflammatoire par contact immédiat prolongé ou répété avec la peau ou les muqueuses.
- **H302** – Nocif en cas d'ingestion.
- **H317** – Peut provoquer une allergie cutanée.
- **H351** – Susceptible de provoquer le cancer
- **H361 D** – Peut nuire au fœtus.
- **H361 F** – Peut nuire à la fertilité.
- **H373** – Risque présumé d'effet grave pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- **H400** – Très toxique pour les organismes aquatiques.
- **H410** – Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- **H411** – Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.